

Droit suisse des affaires et questions transfrontalières



Maître Christophe WILHELM, associé fondateur de l'Etude Wilhelm Avocats

L'Étude Wilhelm Avocats, spécialisée en droit suisse des affaires, accompagne dans leur développement sociétés suisses et étrangères actives en Suisse, en restant à la pointe du droit.

Dans quels domaines intervenez-vous ?

Nous conseillons et rédigeons tous les actes afférents à la constitution, l'organisation et la transformation des entreprises, quelle que soit leur forme juridique. Nous gérons notamment les relations entre actionnaires et avec les tiers - clients, fournisseurs et partenaires -, ainsi que les rapports de travail avec les salariés, souvent transfrontaliers, la région lémanique comptant 105 000 travailleurs transfrontaliers, franco-suisse en particulier. La propriété intellectuelle constitue une autre de nos expertises; à l'exception des brevets, nous gérons marques, droits d'auteur, image et identité visuelle de nos clients tout en les protégeant de l'exploitation déloyale de leurs connaissances, savoir-faire et secrets commerciaux.

Quels sont les domaines les plus évolutifs en Suisse ?

L'arrivée toujours plus massive de travailleurs transfrontaliers oblige en permanence la législation suisse à s'adapter aux rapports franco-suisse sur les questions liées au droit du travail et de la sécurité sociale. La protection du secret d'affaires, faisant débat en Europe et en France, reste efficace en Suisse mais une moindre intransigeance des tribunaux oblige désormais les entreprises à anticiper une stratégie plus soutenue ne passant pas par une solution purement juridique comme faire preuve d'intelligence de situation vis-à-vis des talents à retenir et des clients à fidéliser par rapport à l'entité.

Pourquoi vous impliquez ici dans la réforme du secteur bancaire européen avec les normes MiFID II ?

Ces normes très complexes, à traduire dans la législation suisse, obligeront les émetteurs à présenter en toute transparence les effets des produits

financiers et à apprécier les capacités réelles des clients à les acquérir. Un de nos clients ayant élaboré un index pour évaluer la solidité des produits conformément à ces normes, j'ai participé aux travaux des parlementaires européens, ce qui nous permettra de conseiller de manière avisée.

Comment votre cabinet est-il organisé pour assurer ses services même transnationaux ?

Nos six juristes avocats sont tous experts en droit des sociétés et droit des contrats, chacun ayant par ailleurs une expertise spécifique en fonction de laquelle sont répartis les dossiers. Cette organisation nous permet d'assurer un conseil extrêmement réaliste et réactif, en particulier pour les clients étrangers désireux de se développer en Suisse et à l'endroit desquels notre cabinet manifeste une réelle empathie. Outre le français, nous maîtrisons l'anglais, l'allemand et le portugais. Un associé brésilien et un de nos juristes établi au Québec nous permettent d'entretenir une relation continue avec le Brésil et le Canada.

Comment soutenez-vous l'explorateur Mike Horn dans sa nouvelle aventure Pole2Pole ?

Partageant avec lui le souci de préserver les espaces encore vierges de la planète, nous assurons à titre pro bono la gestion administrative et juridique de son image et de ses contrats pour transmettre ce patrimoine à ses enfants. Nous accompagnons de la même manière Handicap International, le respect de la dignité de l'être humain faisant aussi partie de nos valeurs. ■

